

L'EAU – UNE RESSOURCE POTABLE

CADRE EUROPÉEN EN MATIÈRE D'EAU POTABLE (2020)

En 2012, la Commission Européenne a lancé son **plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe**, une stratégie visant à garantir la disponibilité d'une eau d'une qualité suffisante pour toutes les utilisations légitimes grâce notamment à une meilleure mise en œuvre de la politique actuelle de l'Union dans le domaine de l'eau, à l'intégration des objectifs de la politique en la matière dans d'autres domaines stratégiques.

La directive-cadre sur l'eau potable de 2020 définit les normes essentielles de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Elle exige des États membres qu'ils **contrôlent régulièrement la qualité de l'eau destinée à la consommation** humaine en utilisant une méthode de points d'échantillonnage. Dans ce cadre, la réduction progressive des rejets de substances dangereuses dans l'eau doit être mise en œuvre. Les États membres peuvent inclure des exigences supplémentaires spécifiques pour leur territoire, mais uniquement si cela entraîne l'établissement de normes plus élevées et sont libres de choisir les

mesures de lutte contre la pollution qu'ils jugent les plus appropriées. La directive impose également la fourniture régulière **d'informations aux consommateurs**. En outre, la Commission doit être tenue informée de la qualité de l'eau potable tous les trois ans. **La directive révisée** a été proposée par la Commission le 1^{er} février 2018 en réponse à l'initiative citoyenne européenne « Right 2 Water », et en remplacement de la directive précédente, qui datait de 1998. Elle vise notamment à mettre à jour les normes de sécurité existantes et d'améliorer l'accès à une eau potable sûre conformément aux dernières recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle a de fait renforcé la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, contribuant ainsi à réduire le nombre de bouteilles en plastique grâce à une confiance accrue dans l'eau du robinet. Une évaluation de la sûreté de l'eau à l'échelle de l'Union fondée sur les risques aidera à repérer et à traiter les risques potentiels auxquels les sources d'eau sont exposées au niveau de la distribution.

L'EAU POTABLE TRANSFRONTALIÈRE

La Lys, frontière naturelle entre la France et la Belgique est l'objet de plusieurs projets transfrontaliers concernant **le tourisme et la prévention** des inondations (projet MESE) avec la réalisation de digues de protection, d'ouvrages hydrauliques de régularisation des débits... Mais les motifs de coopération transfrontalière ne se limitent pas à la gestion des cours d'eaux.

STEP Wattrelos :

La station d'épuration de Wattrelos est la deuxième plus grande installation du parc métropolitain, après la station de Marquette-lez-Lille. En plus de servir le nord de la France, elle dispose d'une localisation stratégique puisqu'elle reçoit et traite les effluents provenant de Belgique (10% de son traitement) et rejette également ses eaux propres dans la rivière Espierre, affluent de l'Escaut (fleuve traversant les 3 pays européens suivant : France, Belgique, Pays-Bas).

De la même manière, les eaux usées de Warneton (France) sont transportées par canalisations avec pompes de relevage par le biais de ponts, puis traitées à Comines - Warneton (Belgique). De ce fait, les services français de la MEL comme les instances belges (IPALLE dans ce cas précis) sont amenées à intervenir sur le territoire de la commune concernée.

Nappe du Calcaire-Carbonifère :

La nappe du Calcaire-Carbonifère est située à cheval entre les territoires belges et français. Cette nappe est profonde côté français et affleurante côté belge où elle se recharge. Cette nappe constitue une ressource en eau pour les régions wallonnes et Flamande ainsi que pour la Métropole Européenne de Lille (19% de sa ressource).

Pour en assurer **une gestion commune**, un accord de coopération entre la Région wallonne et la Région flamande relatif à la nappe du calcaire carbonifère a été signé en 1997. Parallèlement, au début des années 2000, une étude franco-belge de caractérisation du système aquifère a été menée. Deux rencontres ont eu lieu à Tournai en 2002 et 2007, la première créant un **Observatoire Transfrontalier de la nappe du Carbonifère**, la deuxième affirmant la nécessité de signer **une convention tripartite** (France-Wallonie-Flandre) pour mettre en œuvre :

- un réseau de surveillance complémentaire à celui requis par la Directive Cadre sur l'Eau et celle « fille » sur les eaux souterraines - un observatoire de la ressource ;
- une concertation permanente au sein de la **Commission Internationale de l'Escaut**.

Cette convention permettrait également de fixer les prélèvements autorisés par territoire dans la nappe du Calcaire-Carbonifère afin d'en garantir la préservation quantitative.



GESTION DE L'EAU POTABLE EN BELGIQUE



La gestion de l'eau en Belgique est une compétence régionale. Les régions sont en charge de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau (hors aspects liés aux eaux côtières, compétence de l'Etat fédéral) et de la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Les régions peuvent solliciter les services de l'Etat fédéral dans la gestion des situations d'urgence et l'établissement de plans d'urgence et d'intervention notamment.

Il revient ainsi aux régions de gérer l'**approvisionnement en eau potable**. Elles décident de manière autonome de la méthode à adopter : à travers des services communaux propres ou encore via une société communale servant d'intermédiaire. La première source d'eau potable, l'eau de distribution (eau du robinet), provient à 64% d'eaux souterraines et à 36% d'eaux de surface.

Wallonie :

La **Société Wallonne des Eaux (SWDE)**, le plus important distributeur d'eau en Wallonie bénéficie d'une autonomie de gestion : elle doit mener à bien les missions de service public que lui confie la Région wallonne. La Région s'engage à créer les conditions nécessaires pour que la SWDE puisse réaliser ces objectifs. Ces engagements et obligations mutuels et sont sous la forme d'un contrat de gestion.

La SWDE œuvre de la production (traitement de l'eau afin de la rendre potable) à la distribution de l'eau propre à la consommation. Elle n'est pas en charge de l'assainissement des eaux usées.

Cette compétence revient à la **Société publique de gestion de l'eau (SPGE)**. Sa mission principale est d'assurer la coordination (via des contrats de gestion, de service de protection, d'épuration, d'assainissement ou encore d'égouttage) et le financement du secteur de l'eau en Wallonie.

Flandre :

La plus grande entreprise d'eau potable de Flandre est De Watergroep. **De Watergroep** est une société des eaux flamande autonome qui propose des produits et des services tout au long de la chaîne de l'eau. Elle opère dans 177 communes réparties en Flandre occidentale et orientale, dans le Brabant flamand et dans le Limbourg.

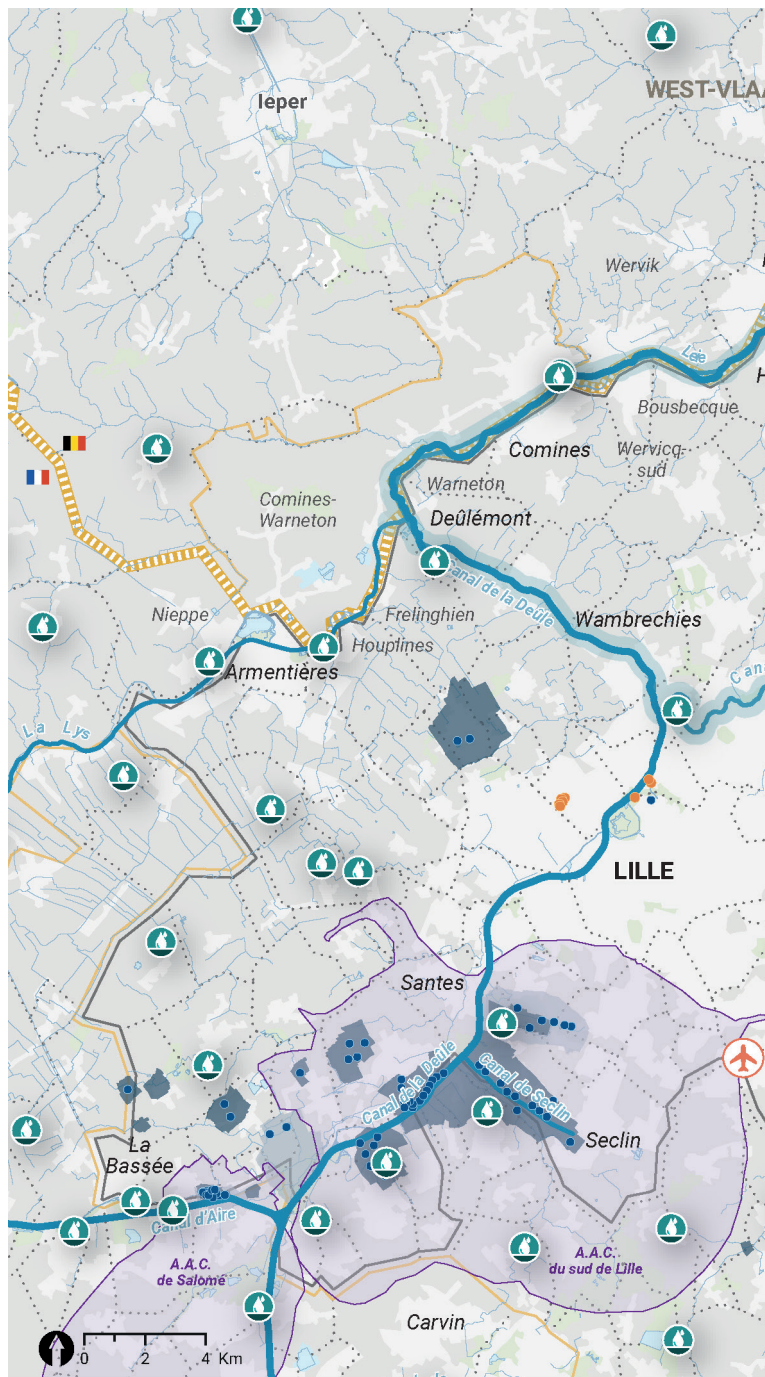
Afin de lutter contre la pénurie d'eau potable (causée par la pollution et la sécheresse), De Watergroep a mis en place une gestion ciblée des parties prenantes et au renforcement des écosystèmes dans les bassins fluviaux. En outre, De Watergroep étudie les possibilités d'utiliser à l'avenir des sources supplémentaires pour la production d'eau potable, telles que des usines de dessalement et le stockage souterrain de l'eau excédentaire (Aquifer Storage Recharge).

De Watergroep assure :

- l'approvisionnement en eau potable pour les consommateurs de leur territoire ;
- la production et la distribution quotidiennes de l'eau potable ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de toutes les infrastructures de production et de transport de l'eau potable, y compris le contrôle du raccordement chez le consommateur.

En Flandre, il existe un important site de captage d'eau potable le long du canal Bossuit-Kortrijk, alimenté avec l'eau de l'Escaut. L'extraction d'eau potable à De Gavers se fait depuis le début des années 1990 pour fournir de l'eau potable à une partie de la Flandre occidentale afin de préserver la nappe du calcaire carbonifère. Cette extraction d'eau potable est actuellement en cours de rénovation afin d'augmenter sa capacité et d'économiser l'extraction de l'aquifère du carbonifère.

Outre De Watergroep, 5 autres sociétés d'eau potable sont actives en Flandre : Aquaduin, AGSO Knokke-Heist, water-link, Farys et PIDPA.



Station de traitement des eaux

Captages en eau potable

- actif
- en projet
- en perspective d'abandon

Périmètre de protection et de prévention des captages**

- Rapproché
- Eloigné ou de surveillance

*Le Carré Bleu est une boucle de 90 km formée par les principaux cours d'eau de l'Eurométropole : la Deûle, le Canal de Bossuit-Kortrijk, l'Escaut, le Canal de l'Espierres et le Canal de Roubaix.

**Périmètres immédiats non visibles à cette échelle.

Côté Belge les zones de protections sont appelées zones de préventions ou de surveillance. Aussi les points



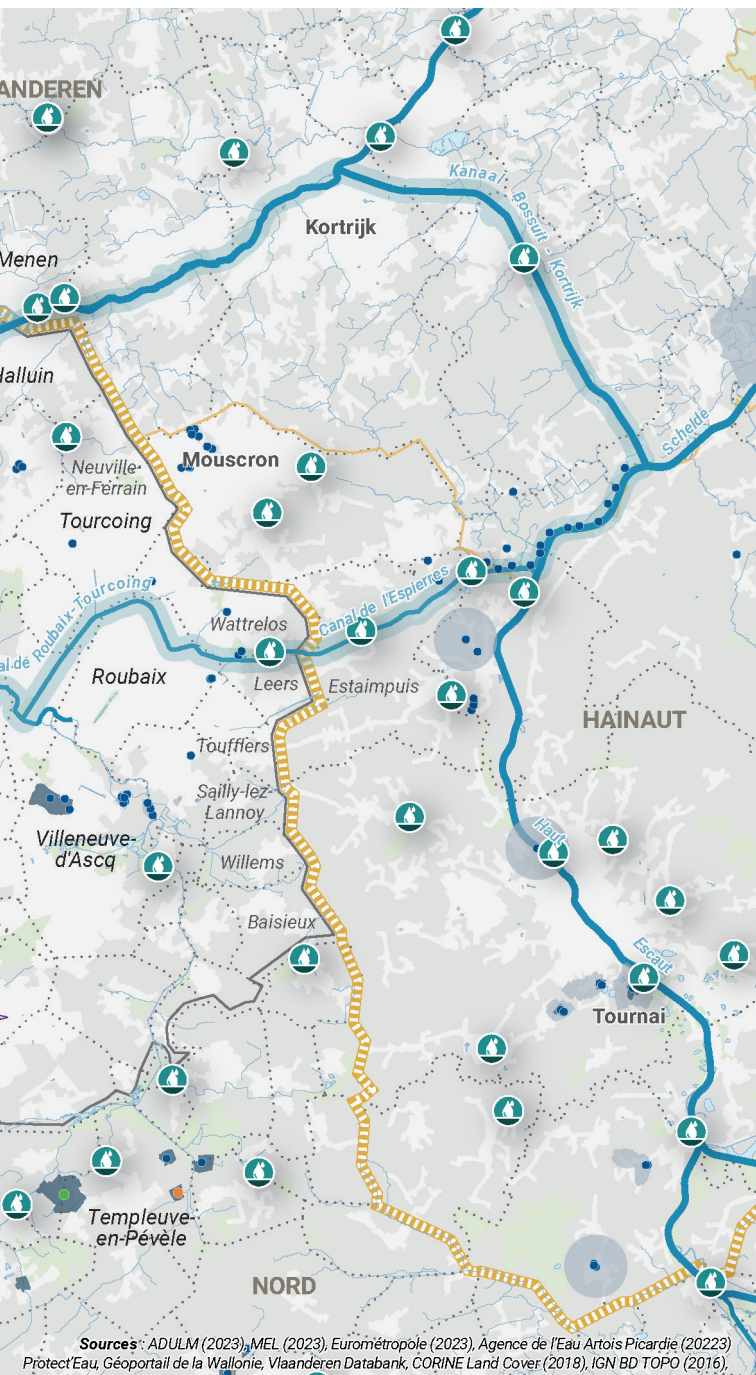
Le cas de la MEL :

L'alimentation en eau potable du territoire métropolitain (Métropole Européenne de Lille et Communauté de Communes de la Pévèle-Carembault) est assurée à 75% par des eaux souterraines (la nappe de la Craie, notamment située au Sud de Lille et la nappe du Calcaire-Carbonifère) avec 26 captages actifs destinés à l'eau potable (15 captages situés sur le territoire de la MEL, 11 situés en CCPC). En parallèle, 39% provient d'eau de surface, prélevée hors du territoire de la Lys.

La MEL assure un **contrôle continu des nappes**, en lien avec le producteur d'eau potable, afin d'ajuster l'approvisionnement et une continuité de service. Ce suivi est essentiel et permet d'anticiper les évolutions de l'état de la ressource sur plusieurs années. Cette gestion permet de planifier les pompages d'eau dans les sources disponibles, dans une optique de mobilisation raisonnée et durable des ressources souterraines.

La MEL est en charge de l'organisation des services de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire. La production est assurée par Sourceo, la régie productrice d'eau de la MEL, pour 66 communes et Noréade pour 29 communes. La distribution sera pour sa part assurée par Véolia à partir du 1er janvier 2024, pour 66 communes (actuellement réparties entre Suez et Iléo) pour une période de 10 ans, et Noréade pour 29 communes.

En lien avec ses missions d'alimentation en eau potable, la MEL a engagé des **actions pour préserver ses ressources**. Dans ce cadre et particulièrement au niveau des champs captants « nappe de la Craie » au sud de Lille, stratégiques et irremplaçables pour l'alimentation du territoire métropolitain et ses plus d'un million d'habitants, elle anime un projet de territoire en lien avec les « 26 communes gardiennes de l'eau » situées sur l'Aire d'Alimentation des Captages. Ces communes sont situées en secteur sensible pour la recharge qualitative de la nappe de la Craie. Ce projet de territoire, formalisé par une charte, se fonde sur l'ambition d'un développement en adéquation avec la fragilité de la ressource, traduite par l'application de principes de limitation de l'artificialisation des sols et de transformation des usages de sols sur des thèmes de bien-vivre et de valorisation du potentiel de l'eau sur le territoire, de maintien et d'adaptation des espaces naturels et agricoles, de mobilité, d'habitat ainsi que d'économie.



Sources : ADULM (2023), MEL (2023), Eurométropole (2023), Agence de l'Eau Artois Picardie (20223), Protect'Eau, Géoportail de la Wallonie, Vlaanderen Databank, CORINE Land Cover (2018), IGN BD TOPO (2016).

table grand gabarit

- navigable
- hydrographique
- lieu*
- Frontière France/Belgique (Fr/B)
- Limite de départements/ Provinces (Fr/B)
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite communale

Lys,

de captages ne sont pas représentés.

Mai 2023



CONTACTS

LES STRUCTURES RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE :

Gestion de l'eau en Wallonie :

SWDE (La Société Wallonne des Eaux) :

Président du Comité de direction
de la Société wallonne des eaux :
Eric VAN SEVENANT
<http://www.swde.be>
+087 87 87 87

SPW : Service Public de la Wallonie :

Département de l'environnement et de l'eau :
Bénédicte HEINDRICHS
directiongenerale.environnement@spw.wallonie.be
Pascal LEHETTE
pascal.lehette@spw.wallonie.be 0032/81 33 51 29

SPGE (Société publique de gestion de l'eau) :

info@spge.be

IEG (Intercommunale d'Étude et de Gestion) :

Directeur Général adjoint :
Jean-François NUYYTTENS
jf.nuyttens@ieg.be

Gestion de l'eau en Flandre :

De Watergroep :

Directeur général :
Hans GOOSSENS
hans.goossens@dewatergroep.be

Directeur-innovation
Bert DE WINTER
Bert.De.Winter@dewatergroep.be

Gestion de l'eau sur la MEL :

Direction de L'Eau MEL :

Chargée d'études planification, gestion de l'eau :
Josepha GUIGO
jguigo@lillemetropole.fr
33 (0)3 59 00 64 18

Agence de l'eau Artois Picardie

contact@eau-artois-picardie.fr

QUI CONTACTER EN CAS DE :

Sécheresse :

Préfecture du Nord

Pollution (FR) :

Centre Opérationnel de Zone (COZ)

DDTM service environnement

Préfecture du Nord :

Directrice adjointe :
Céline DOUAY
celine.douay@nord.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL) :

03 20 30 59 59

Pollution (BE) :

Wallonie :

Numéro de téléphone spécifique
pollution de l'environnement : **1718**
S. O. S. Environnement-nature (BE)

Flandre :

- RIS : 0800 30 440, 078 055 440, +32 78 055 440 (si vous n'appellez pas de Belgique), ris@vlaamsewaterweg.be
- VMM : Numéro permanent : +32 02 553 21 21, milieuincidenten@vmm.be

La Commission Internationale de l'Escaut gère un système d'alerte et d'alarme en matière de pollution des eaux de surface transfrontalières (WASS). Ces rapports sont acheminés vers les postes d'alerte régionaux de chaque membre de l'ISC.

